

Espace européen de la recherche : plus d'impact industriel territorial et de liens avec l'EHEA (CPU)

Paris - Publié le vendredi 21 août 2020 à 11 h 23 - Actualité n° 190952

- Un ERA (Espace européen de la recherche) pour accroître l'impact des investissements et politiques industriels dans les écosystèmes territoriaux ;
- un ERA pour la circulation des chercheurs ;
- pour un ERA plus lié à l'EHEA (Espace européen de l'enseignement supérieur) ;
- un ERA également fondé sur les infrastructures de recherche.

Telles sont quatre des six recommandations de la CPU pour l'ERA, publiées le 17/08/2020. Cette contribution à l'Espace européen de la recherche paraît alors que la feuille de route de l'ERA touche à sa fin — elle a été définie pour la période 2015-2020.

Dans le cadre de sa première recommandation, la Conférence des présidents d'université appelle à ce que l'ERA poursuive ses objectifs en adoptant des approches sectorielles, « permettant à l'UE de devenir un leader dans les technologies vertes, l'intelligence artificielle ou les priorités liées à la décarbonation, comme l'hydrogène propre ».

Selon elle, cela permettrait de « mieux alimenter d'autres politiques (notamment la prise en compte des citoyens et du développement socio-économique des territoires, par exemple), dans le contexte du Green deal et de l'agenda numérique, afin de maximiser l'impact de l'ERA, qui sera à son tour influencé par les politiques de l'UE ».

« Atteindre les objectifs de l'ERA nécessite un plus grand effort d'alignement entre l'UE et les États membres », estime la CPU. En outre, « un nouvel ERA doit être basé sur des systèmes de recherche nationaux plus efficaces. La cible des 3 % [du PIB de dépenses en R&D] n'a pas été atteinte et devrait rester un objectif, même si des mesures supplémentaires doivent être prises pour renforcer la participation au programme-cadre de R&I [Horizon Europe]. »

La CPU estime également nécessaire de mieux articuler l'ERA à l'EHEA, afin de « supprimer les obstacles à la mobilité, au transfert des résultats de la recherche de manière plus systématique à l'enseignement supérieur et à la formation continue au travers de compétences,

ceci au service de l'emploi et en réponse aux défis de l'inclusion et de la cohésion sociale ».

Les six recommandations de la CPU sur l'ERA

Un ERA pour accroître l'impact des investissements et politiques industriels dans les écosystèmes territoriaux

D'après la [CPU](#), si l'[ERA](#) adoptait une approche sectorielle, cela permettrait notamment à l'[UE](#) de « développer ses avantages comparatifs et d'orienter les investissements, de mobiliser les financements et d'accroître l'engagement des citoyens ».

« Il reste essentiel d'interagir étroitement entre les niveaux européen, national et régional », estime la conférence, « notamment pour parvenir à un meilleur alignement des priorités nationales et européennes pour les [RH](#) et les infrastructures de recherche et concernant les priorités thématiques mentionnées précédemment (décarbonation, hydrogène, etc.). Dans le cas contraire, cela pourrait limiter l'impact du programme Horizon Europe. »

Elle appelle donc à ce que les partenariats européens aient plus d'impact et soient plus transformateurs dans Horizon Europe que dans le cadre du septième [PCRI](#) ou d'[H2020](#).

Pour un ERA plus lié à l'EHEA

Une meilleure articulation de l'ERA et de l'[EHEA](#) est nécessaire, d'après la CPU. Elle propose donc d'identifier des thèmes qui constitueraient la base d'un dialogue renforcé entre les deux espaces.

« Cela devient d'autant plus pertinent que les nouvelles parties prenantes, comme les universités européennes, ont besoin de cohérence. Les universités européennes peuvent servir de terrain d'essai pour renforcer le lien entre ces deux espaces et, au travers de projets pilotes, identifier les besoins communs de ces deux espaces et leurs synergies. »

De plus, pour la conférence, « les activités de recherche portant sur des enjeux majeurs comme les objectifs du développement durable ou encore le Green deal bénéficieraient aussi de la convergence entre l'enseignement et les activités de recherche. La convergence pourrait même aller plus loin, via le développement d'un mécanisme pour l'entrepreneuriat qui nécessiterait un partenariat avec l'industrie. »

Un ERA pour la circulation des chercheurs

« Les objectifs traditionnels de l'ERA, notamment la libre circulation des chercheurs (droits sociaux, reconnaissance de la mobilité dans l'évolution de carrière...) n'ont pas encore atteint leur efficacité maximale », estime la CPU. « La mobilité des chercheurs est encore trop peu encouragée. Des efforts doivent encore être faits pour développer des systèmes d'incitation et de récompense pour encourager la mobilité des chercheurs, à la fois géographique et inter-sectorielle (industrie/institutions de recherche). »

« De ce fait, la circulation des chercheurs ne doit pas être considérée comme une fuite des cerveaux. »

En outre, la CPU affirme que *« le genre doit être une priorité dans l'ERA, notamment dans le cadre d'Horizon Europe, pour soutenir les transitions socio-économique, environnementales et technologiques. Les progrès réalisés dans l'intégration de cette dimension doivent être évalués dans la recherche, et Horizon Europe doit financer des projets axés sur le genre. »*

Assurer un système cohérent

« Une convergence renforcée via le Semestre européen permettra d'articuler les dynamiques à l'échelle européenne tout en garantissant le principe de subsidiarité », indique la CPU. Selon elle, l'ERA semble osciller entre deux objectifs : l'excellence et l'inclusion. Mais ce sont plutôt des principes que des buts, estime la conférence.

Pour renforcer les liens entre l'ERA et la stratégie industrielle, viser l'impact *« nous semble plus pertinent, en particulier pour inscrire partiellement l'activité des acteurs de la R&I dans le cadre des objectifs politiques de l'UE »,* déclare la conférence.

Et d'ajouter que l'inclusion *« au sens global du terme doit être une priorité pour éviter la fragmentation entre les États membres (d'où la nécessité de consacrer une attention particulière aux actions d'élargissement) et également au sein des États membres. L'ERA doit contribuer à réduire la fragmentation à tous les niveaux, ce qui ne peut être réalisé qu'en tenant compte de l'importance des écosystèmes locaux. »*

Un ERA également basée sur les infrastructures de recherche

« Les infrastructures de recherche doivent également faire l'objet d'un alignement plus fort entre les politiques européenne et nationales, car elles sont des catalyseurs essentiels pour la circulation des connaissances scientifiques, des technologies et des chercheurs », d'après la CPU.

« Il est essentiel de promouvoir l'accès aux infrastructures de recherche afin d'établir un lien avec les projets de R&I collaboratifs pertinents pour la société. Nous pouvons envisager d'inclure un critère d'évaluation pour les projets du programme-cadre sur l'accès et l'utilisation des infrastructures de recherche. »

Un ERA pour renforcer le rôle de l'UE à l'échelle internationale

« L'ERA, dans le cadre de la politique internationale de l'UE en faveur du multilatéralisme, doit également réaffirmer la souveraineté de l'UE en cette période de tensions », estime la CPU.

« Un ERA plus mondial doit placer l'UE sur un pied d'égalité avec les grandes puissances, principalement la Chine et les États-Unis, en réaffirmant les valeurs européennes (comme le principe de réciprocité, la défense des règles européennes - telles que le Green deal, le contrôle des données...) et en promouvant un multilatéralisme collectif et inclusif pour répondre aux défis mondiaux de plus en plus liés. »

Conférence des présidents d'université



Association qui réunit une centaine de membres votant (présidents d'université, directeurs d'écoles normales supérieures, d'INP, d'INSA, administrateurs généraux) et des membres associés.

Elle s'appuie sur l'Amue (Agence de mutualisation des universités et établissements) qui contribue à l'élaboration d'une offre logicielle et à la formation des personnels de l'enseignement supérieur.

Conférence des présidents d'université

103 boulevard Saint-Michel
75005 Paris - FRANCE



© News Tank 2020 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »